

### C.T. DU 18/02 REPORTÉ AU 21/02/2020

À l'ordre du jour ce de comité :

- Modification des horaires d'ouverture du CFP de Montmélian et de l'OPH Savoie :

Montmélian : Activité du poste en augmentation. Suivant l'avis des agents la CFTC DGFIP Savoie a voté "pour" la modification proposée.

OPH : Pour préparer la fermeture annoncée du site il est souhaitable d'orienter les locataires vers d'autres moyens de règlements. En plus de la communication, cette fermeture supplémentaire devrait les y amener. La CFTC DGFIP Savoie a voté "pour" la modification proposée.

- Fermeture exceptionnelle SPF-E Chambéry 2 :

Prévue tous les après-midis jusqu'au 31 mars, elle n'a pas retenu l'aval d'une bonne partie des agents.

Pour la Direction cette fermeture doit permettre de progresser dans la résorption du retard. Une réflexion plus ciblée sur de nouveaux modes de travail ou des traitements de masses différents est aussi étudiée. L'objectif pour 2020 sera de réduire le délai à 150 jours de retard avec l'aide aussi du SAPF (Service d'Appui Publicité Foncière). La direction affirme que les moyens mis en place n'ont aucune notion de contrôle individuel des agents mais se déterminerait plus comme "des outils d'allocation de ressources".

La CFTC a voté "abstention". Sur cet épineux sujet pour lequel aucune piste ne doit être écartée.

- Exécution Budget 2019 et Budget prévisionnel 2020 :

2019 n'appelle pas d'observation particulière si ce n'est la réduction des frais liés à l'envoi du courrier, principalement valorisé par "clic-easy" et par la dactylographie des adresses avec 0,20€ de gain pour chaque pli envoyé.

Pour 2020 il est prévu un changement du matériel informatique pour assurer la compatibilité avec Windows10.

- Bilan Télétravail 2019 :

27 personnes en ont bénéficié.

33 refus ont été prononcés dont une bonne moitié relative aux crédits alloués insuffisants, l'année 2019 n'ayant pas été une année de complète ouverture au télétravail. L'autre moitié se partage entre des activités ne pouvant être accomplies à distance, des manques d'autonomie des agents, du nombre de télétravailleurs au sein des équipes ou de la composition des équipes.

En 2020 l'ouverture au télétravail devrait se faire sans restriction financière.

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23